

BUREAU SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 22 septembre 2025 à 16 heures, le Bureau syndical, légalement convoqué le 16 septembre 2025, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 25-73

Objet : Adhésion au groupement de commande SIPPEREC pour l'achat d'électricité – 2025-87-GDC

Nombre de membres en exercice : 12

Membres présents : (9)

Mesdames C. DELPRAT, M. HINGANT,

Messieurs F. BOUCHE, G. DARAGON, C. DIARRA, J.C. GENIÈS, M. MAQUIN, Y. MURRU, R. PY.

Membres absents excusés ayant donné procuration : (1)

Madame M. BIDEL (Pouvoir à M. J.C. GENIÈS)

Membres absents excusés : (2)

Madame M. CAUMONT,

Monsieur P. HADDAD.

Membres participant en visioconférence, ne prenant pas part aux votes : (0)

Monsieur PY expose :

Bases légales :

Vu la directive européenne n° 2003/54/CE du 26 juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,

Vu la délibération du comité syndical du SIPPEREC n° 2004-02-09 en date du 12 février 2004 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes d'électricité du SIPPEREC,

Considérant l'intérêt du SIGIDURS d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour ses besoins propres,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

Contexte :

Depuis l'ouverture progressive du marché de l'électricité entre 2000 et 2007, le SIPPEREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication) a développé une expertise afin d'accompagner les collectivités et établissements publics dans ce nouveau contexte concurrentiel.

Création du groupement de commandes

En 2004, le SIPPEREC est devenu coordonnateur d'un groupement pour l'achat d'électricité. L'objectif était de mutualiser les besoins, de gérer les nouvelles contraintes réglementaires et de défendre le service public.

Adhésion croissante

Aujourd'hui, plus de 500 adhérents, parmi lesquels des communes, départements, la Région Île-de-France, des EPCI, des collèges, des OPH et des SEM, participent au groupement. Cela représente environ 51 000 contrats ou points de livraison, soit plus de 2,2 TWh de consommation annuelle.

Le **SIGIDURS** bénéficie déjà des prestations proposées par le **SIPPEREC** dans le cadre de son adhésion, notamment dans les domaines suivants :

1. **Télécommunications :**
 - Téléphonie fixe
 - Téléphonie mobile
 - Raccordement à la fibre optique
2. **Informatique et bureautique**, via sa participation à certains **lots de groupements de commande**, concernant :
 - L'acquisition de **postes de travail** (PC fixes, portables)
 - L'acquisition et la **maintenance d'imprimantes**

Ces services permettent au SIGIDURS de profiter d'une **mutualisation des achats**, d'une **optimisation des coûts**, et de **l'accompagnement technique et administratif** du SIPPEREC, dans le cadre de marchés publics sécurisés et adaptés aux besoins des collectivités.

Services proposés par le SIPPEREC

Les services proposés visent à répondre aux obligations réglementaires et à accompagner les collectivités dans une gestion efficace de l'énergie. :

- La mise en concurrence obligatoire des contrats d'électricité est assurée grâce aux marchés publics organisés par le SIPPEREC.
- L'accompagnement dans la maîtrise énergétique et budgétaire permet aux adhérents de mieux contrôler leurs coûts.
- Plusieurs marchés publics de fourniture d'électricité sont en cours : pour les petits sites (≤ 36 kVA) attribués à Engie, pour les gros sites (> 36 kVA) attribués à Engie et TotalEnergies, pour une offre verte premium attribuée à Enercoop, ainsi que pour les territoires hors Enedis attribués à Alterna Terralis.
- Une optimisation annuelle des puissances et des tarifs est réalisée afin de réduire les dépenses.
- Un service de télérelève et d'analyse des consommations, attribué à Eveler jusqu'en 2024, permet aux adhérents de mieux exploiter leurs données énergétiques.

Natures des prestations d'électricité actuelles :

- Nature du contrat actuel avec EDF ; "Contrat expert public" Tarif Jaune C4, Basse Tension>36kVA
- Prix au kwh ;
- Prix unitaires applicables au 01/01/2025. Nos prix seront légèrement différents.

Prix HT (c€/kWh)	HPH (Heures pleines saison haute)	HCH (Heures creuses saison haute)	HPE (Heures pleines été)	HCE (Heures creuses été)
Contrat actuel	13.001	11.603	8.752	7.987
Sipperec (1/1/2025)	19.776	8.922	5.133	5.648

Montant payé sur les 3 dernières années et consommation :

Au n°20 et n°8	Consommation (kWh)	Montant payé (ttc)
2022	121 178	30 136,00 €
2023	119 831	38 727,00 €
2024	120 907	37 180,00 €

Conclusion :

Le groupement du SIPPAREC a démontré la pertinence de la mutualisation et de son expertise. Il est proposé au SIGIDURS d'y adhérer afin de réduire ses coûts d'électricité et de mieux maîtriser sa consommation énergétique.

Le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Bureau syndical, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte constitutif et tout acte afférent à son exécution ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;
- **APPROUVE** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Le Président du Sigidurs,

Le Secrétaire de séance,
Maurice MAQUIN